

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/07/2023

**Début de séance à 19h45**

**Présents :** Frédéric LAFOUGERE, Maryline VERNE, Sébastien DELMAS, Sébastien ALLIER, Evelyne THOMAS, Magali SABOT, Estelle DUFOUR, Hervé GROSBELLET, David CARRICONDO, Cédric LEGAT, Bernard BISSUEL.

**Pouvoirs :** Néant

**Secrétaire de séance :** Sébastien ALLIER

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12/04/2023

Le compte-rendu de la séance du 09/06/2023 est adopté à l'unanimité des présents.

## 2. VENTE DU LOT 14 – LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux élus de valider la vente de la parcelle n° 14 du lotissement communal au profit de M. NGUEGNAN KEMAJOU Cyrille et Mme THEMOGNE SIMO Julie, au prix de 32 500 € dont 3000 € restant à la charge de la commune (honoraires Mme Collon, agent immobilier) et d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint au maire (Mme Maryline VERNE, Monsieur Sébastien DELMAS ou Monsieur Sébastien ALLIER) à signer tous les documents à intervenir.

*Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.*

## 3. CESSION PARTIELLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il a été démarché par la société immobilière Feurs Immobilier dans le cadre de la vente d'un tènement immobilier appartenant à Monsieur Jean-François GAL-LIFFET. En effet, les acquéreurs potentiels aimeraient acheter à la commune une partie de la parcelle cadastrée afin d'agrandir leur tènement immobilier. Monsieur le Maire indique qu'un géomètre est intervenu sur site et que la superficie de la parcelle est de 20 m<sup>2</sup>.

Il propose d'ajourner ce dossier afin de contacter les riverains à cette parcelle.

Le dossier sera revu lors de la prochaine séance publique du conseil municipal.

**Arrivée d'Isabelle MOLLON à 19h56 et de Jean-Claude TISSOT à 19h59**

## 4. DOSSIER RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il va déposer des dossiers de créations et de suppressions de postes afin que le tableau des effectifs de la collectivité soit à jour. En effet, des départs à la retraite et/ou mutation ont été enregistrés et de nouveaux postes créés pour la rentrée scolaire et les quotités horaires et/ou cadres d'emplois correspondants ne sont pas à jour.

Pour information, 3 nouveaux agents sont recrutés à compter du 01/09/2023 pour des contrats à durée déterminée d'une durée d'une année et sur des temps non complets : Maude CELLIER (responsable cuisine et agent polyvalent école), Djamilia CHERGUI (ATSEM ½ temps et agent polyvalent école) et Brigitte BOURG (renfort cantine et agent polyvalent école).

Bernadette THOMAS fera également valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023. Les contrats aidés de Marjorie BARDOU et Catherine BILLOTET se termineront respectivement les 31/07/2023 et 27/08/2023. Les contrats à durée déterminée seront terminés les 13/07/2023 pour Véronique DELAYE et 31/07/2023 pour M.Françoise BISSUEL.

## 4. TARIFS PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

M. le maire propose à l'assemblée délibérante de réviser les tarifs périscolaires pour la nouvelle année scolaire. En effet, la collectivité ne peut pas amortir les différentes hausses liées aux services (2 augmentations du prix du repas, hausses des coûts d'électricité, chauffage... et revalorisations diverses).

Les élus discutent sur les différentes hausses à intervenir sur les tarifs périscolaires.

- Repas enfant : 4.06 €  
Repas adultes ou intervenant extérieur : 7.00€  
Majoration de 50 % du prix du repas, soit 6.09 € le repas, pour les enfants non-inscrits selon les modalités précisées dans le règlement de fonctionnement de la cantine (inscription à la semaine).
- Garderie : 1.48 € par heure (toute ½ heure entamée est due)  
Garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h05 de 16h15 à 18h30 (et éventuellement durant la pause méridienne si l'enfant n'est pas inscrit à la cantine).  
Pour les élèves non inscrits en garderie : 2.96 € par heure
- Etudes surveillées : 2.00 €/heure
- En cas de grève des enseignants (à partir de 25 % de grévistes), un service minimum sera mis en place durant les heures auxquelles les enseignements sont dispensés aux élèves (8h15-11h30 et 13h30-16h15) et ce à titre gratuit. En dehors de ces horaires d'accueil obligatoire et gratuit, le tarif de garderie sera appliqué (7H45-8H15 et 16H15 – 18H).

Le règlement de fonctionnement des services périscolaires est également validé par les membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité des présents. (pour : 9, contre : 3, Abst : 1)

**Arrivée de Nathalie CRIONNET à 20h46**

## 7. VENTES D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS LES BREVES FELINOISES

La commission communication propose à l'assemblée délibérante d'offrir de la lisibilité aux professionnels. Pour cela, il est proposé d'inclure des espaces publicitaires dans le journal local distribué 4 fois par an aux habitants « Les brèves félines ».

La grille tarifaire correspondante est présentée aux élus. Les recettes liées à la vente de ces espaces publicitaires seront affectées aux actions communales de solidarité (déduction faite des coûts d'impression).

Format de publicité	Professionnels avec adresse professionnelle ou personnelle sur Saint Marcel de Félines		Autres professionnels
	Tarif pour 1 parution	Tarif pour parution annuelle	Tarif pour 1 parution
8° de page	10 €	30 €	20 €
¼ de page	25 €	90 €	50 €
½ page	60 €	/	120 €
Page entière	150 €	/	/

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## 8. APPROBATION CONVENTION REMOCRA AVEC LE SDIS 42

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objectif d'assurer l'alimentation en eau des moyens sapeurs-pompiers dans le cadre de la lutte contre les incendies et englobe l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être utilisés à cette fin.

Conformément au code général des collectivités territoriales, c'est au maire que revient le pouvoir de police administrative spéciale de la DECI. Le SDIS doit avoir une connaissance permanente, la plus exhaustive et actualisée possible, des caractéristiques des points d'eaux communaux et de leur état de fonctionnement (disponibilité, emplacement, capacités hydrauliques...) pour pouvoir adapter au mieux les moyens à engager et les procédures opérationnelles sur un incendie.

Pour cela, le SDIS 42 dispose d'une application appelée REMOCRA ; base de données départementale qui recense tous les points d'eau incendie (PEI) du territoire. Cette base de données doit être alimentée par les acteurs communaux qui doivent préciser sur cette plateforme si les PEI sont indisponibles, si de nouveaux PEI sont créés...

Monsieur le Maire propose de signer cette convention avec le SDIS 42.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## 9. DIVAGATION D'ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle aux élus que des divagations d'animaux sont constatées régulièrement sur le territoire communal.

Il rappelle également que, selon l'article L211-24 du code rural chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation. Une convention a été établie avec la SPA pour l'accueil mais il propose de conventionner également avec une personne compétente qui serait chargée de la récupération des animaux et la recherche des éventuels propriétaires avant la mise en fourrière à la SPA.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose qu'un forfait soit mis en place afin de participer aux frais financiers induits pour cette mission à hauteur de 25 € par animal ; si des frais complémentaires (vétérinaire, frais de déplacement vers vétérinaire et/ou fourrière...) étaient constatés, ils seraient facturés au propriétaire. Si au bout de 48h, l'animal n'est pas récupéré par son propriétaire, il sera emmené directement à la SPA ou auprès d'un cabinet vétérinaire. Dans ce cas, un forfait d'intervention de 50 € sera facturé au propriétaire.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## **10. ACTIONS MENEES PAR LA COMMISSION COMMUNALES DES SOLIDARITES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commission communale des solidarités est en charge de la mise en place d'actions ponctuelles ciblées en direction des personnes âgées, isolées mais aussi auprès des publics plus jeunes.

La commission participera à l'organisation de différentes manifestations et interventions auprès des publics cités (résidence pour personnes âgées, club ados...). Dans ce cadre, les agents communaux pourront être mobilisés pour encadrer et accompagner les publics cités.

Les évènements organisés seront évoqués en séance de conseil municipal.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## **11. DESIGNATION D'UN REFERENT DENTOLOGIQUE POUR LES ELUS**

Les décrets n° 2022-1520 du 06/12/2022 et l'arrêté du 06/12/2022 pris en application de ce décret indique que les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus. La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.

Monsieur le Maire propose aux élus de désigner comme référent déontologue des élus la personne proposée par le Centre de Gestion de la Loire et d'adhérer à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

Les membres du Conseil Municipal refusent cette délibération à la majorité des présents. (pour : 2, contre : 4, Abst : 8)

## **12. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CC DE FOREZ-EST**

Monsieur le Maire indique aux élus que la CC de Forez-Est a attribué un fonds de concours exceptionnel aux communes membres. Il propose d'inscrire le projet de réhabilitation d'une partie du bâtiment La Ruche afin de créer un gîte communal et ainsi obtenir un financement de 16 000 € pour cette réalisation.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité des présents.

## **13. DECISIONS DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe les élus des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire :

N° pièce registre	Date	Objet	Contenu	Visa SP
002	03/07/2023	COMPROMIS DE VENTE POUR LE LOT N. 14	Signature du compromis de vente pour le lot 14 au profit de M. NGUEGNAN KEMAJOU et Mme THEMOGNE SIMO	04/07/2023

003	11/07/2023	ENCAISSEMENT DON PASTORALE FELINOISE	Don de la Pastorale féline au profit de la commune pour un montant de 2500 €	11/07/2023
-----	------------	--	--	------------

## 14. QUESTIONS DIVERSES

David CARRICONDO indique que, désormais, M. le Maire, les adjoints et les membres de la commission communication ont des accès sur la plateforme Illiwap.

Jean-Claude TISSOT indique que la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) a subi des amendements au Sénat.

Cédric LEGAT indique qu'il continue de travailler sur la restructuration du site internet communal.

Estelle DUFOUR précise qu'on lui signalé un problème de dangerosité derrière les cages de foot situées vers la salle du temps libre.

Nathalie CRIONNET indique qu'une nouvelle convention devrait être signée avec le Département pour la bibliothèque municipale. Un rendez-vous est prévu en mairie le 21 juillet 2023 à ce sujet.

Maryline VERNE fait le compte rendu du dernier conseil d'école au cours duquel le nouvel enseignant, M. COCHAT, pour la classe GS/CP, a été présenté. A ce jour, 78 élèves inscrits pour la rentrée 2023/2024. Un nouvel enseignant devrait être affecté à la classe de CE1/CE2.

Elle fait un point sur le Conseil Municipal des Enfants. Une réunion a été organisée le 07/07/2023 avec les Pas Pressés, les Chevreuils Félineois et M. le Maire pour le projet de ½ journée de nettoyage des chemins félineois. Cette ½ journée est prévue le dimanche 01/10 au matin sera organisée de la façon suivante : nettoyage des abords de l'étang et de la salle du temps libre et nettoyage et dégagement des balises indiquant les chemins de randonnée.

En ce qui concerne l'accueil des ados, ils sont partis ce jour en camp à Saint Christo en Jarez (stage « survivor ») en lien avec la Commune de Bonson dans le cadre des étés jeunes du Département de la Loire.

Sébastien ALLIER précise qu'une portion du chemin de la Varenne a été goudronné et qu'un panneau Stop sera posé vers la RD 5.

Sébastien DELMAS rappelle aux élus que le contrat de Marjorie BARDOU prendra fin le 31/07/2023.

4 jeunes félineois ont été recrutés pour juillet et août à raison de 2 semaines chacun.

Les travaux de peinture intérieure de la salle du temps libre sont terminés ; il reste les peintures extérieures à réaliser.

Pour la 4<sup>ème</sup> classe (classe GS/CP) : peintures terminées et des aménagements intérieurs à prévoir. Le chemin fibre sera réalisé par les élus.

Evelyne THOMAS indique que la fête de l'école s'est déroulée le 01/07/2023.

Magali SABOT rappelle aux élus que le goûter pour les aînés se déroulera le 12/07/2023 après-midi à la salle du temps libre. 30 inscriptions à ce jour.

Le marché devant le château a été testé pendant 1 mois. Un problème de sécurité se pose car il n'y a pas de démarcations entre la route et la place. De plus, les exposants peuvent moins communiquer entre eux car ils sont alignés, ce qui entraîne un manque de convivialité. L'accès à la bibliothèque et au bar est également moins pratique.

Une demande a été déposée par Madame PEREIRA pour la commercialisation de plats préparés portugais.

Ecole de musique des Montagnes du Matin : un courrier devrait arriver en mairie prochainement.

L'escale des aidants sera présente au marché du 19/07/2023 afin de présenter leur dispositif.

Bernard BISSUEL fait un point sur le Syndicat du Barrage de Villerest : désherbage des chemins réalisé.

Une corvée des Pas Pressés est prévue pour nettoyer les chemins permanents.

Il regrette que le dossier de l'aménagement de la place n'avance pas plus vite.

Il a reçu l'accord des ABF pour la pose d'une table panoramique des Pas Pressés en face du château. Un dossier sera déposé auprès du service instructeur de l'urbanisme.

Le débroussaillage des chemins permanents sera réalisé début juillet par le Syndicat de Villerest.

Hervé GROSBELLET revient sur l'ancienne aire de co-voiturage. A priori, M. JONINON possède un droit de passage sur cette aire afin d'accéder à ses terrains. M. le maire confirme ce point.

La prochaine réunion des classes en 3 se déroulera le 28/07/2023 à 20h00 à la Ruche (fête des classes prévue le 07/10/2023).

Frédéric LAFOUGERE indique qu'il a reçu, avec les adjoints, M. FARGIER, conseiller aux décideurs locaux auprès du Trésor public le 04/07/2023. Il fait également un point budgétaire pour l'année 2023 : pas de remarques particulières.

Il précise que des accords de subventions ont été reçus en mairie :

- Région : 40 000 € pour l'aménagement de la place,
- Etats : 7 703 € pour la réfection du vestiaire foot
- Département : 7 000 € pour les poteaux incendie et réfection du chauffage de l'école  
13 900 € pour la réfection du vestiaire foot

Il précise également que la COPLER a sollicité la commune afin de rédiger un courrier commun à l'attention du département afin de favoriser l'implantation de voies cyclables sur les routes départementales

Des problèmes de matériels ont été constatés au sein du bar-restaurant-épicerie. La climatisation est également en panne.

Révision du PLU : rdv en visio le 12/07/2023 avec le bureau d'étude REALITES.

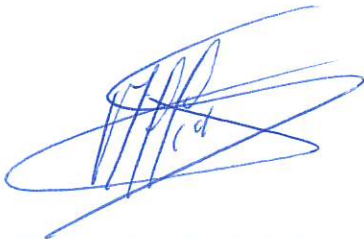
Il indique que des pénalités seront mises en place prochainement pour les assainissements non collectifs qui n'ont pas réalisé les travaux nécessaires. Un article paraîtra dans les Brèves Félinaises à ce sujet.

Amélie MATHELIN a repris son poste en temps partiel thérapeutique. Le Docteur MICHEL et Madame VIZIER, préventeur, étaient présentes ; ces personnes sont agentes du Centre de Gestion de la Loire. Des aménagements sont à prévoir ; des demandes de subventions seront faites auprès du FIPHFP (Fonds d'Intervention pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique).

Prochain conseil municipal : lundi 11 Septembre 2023 à 19h30

**La séance est levée à 22h45**

**Le secrétaire de séance,  
Sébastien ALLIER**



**Le Maire,  
Frédéric LAFOUGÈRE**

